

OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 juin 2015

Le treize juin deux mille quinze, à 11 heures ,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75 014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 12 mai 2015, puis, en seconde convocation, le 5 juin 2015 à tenir Assemblée Générale à Paris en la mairie du 2ème arrondissement.

L'assemblée s'ouvre à 11h sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire, du fait de l'absence du Président du Conseil de Surveillance. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

Les sociétaires et le commissaire aux comptes ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Approbation des comptes 2014
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour formalités.

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Il est donné lecture des rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

A 16h le scrutin est clos. 379 sociétaires y ont participé.

Résultats :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

346 Oui

3 Non

30 Abstention

DEUXIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 22 003 € et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à - 49 057 €. Elle décide en conséquence de fixer à 6,21 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2014.

339 Oui

4 Non

36 Abstention

TROISIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2014 (+ 96 €). Celui-ci s'élève à cette date à 116 176 €.

357 Oui

2 Non

20 Abstention

QUATRIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

347 Oui

6 Non

26 Abstention

CINQUIÈME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

362 Oui

2 Non

15 Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée doit pourvoir à l'élection de quatre nouveaux membres. Six sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

Christiane Schwartz (364 voix - ÉLU) ; Marc Giard (326 voix - ÉLU) ; Abdelghani Ayadi (307 voix – ÉLU) ; Thomas Gelée (292 voix - ÉLU) ; Antoine Chevrier (266 voix) ; Sébastien Fauconnet (226 voix)

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h .
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance
Philippe Ladame

Le Secrétaire
Matthieu Patout